

ARRÊTÉ N°2025-165

**OBJET : Travaux de reprise de 3 branchements d'Eau Potable
Rue de Rennes et rue de l'Ecu**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise CISE TP OUEST en date du 1^{er} septembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de reprise de branchement d'Eau Potable, seront entrepris, **rue de Rennes et rue de l'Ecu**, du 15 au 30 septembre 2025, par l'entreprise CISE TP OUEST (06.60.83.00.09).

Article 2 : La chaussée sera rétrécie avec mise en place de panneaux de signalisation ou de feux tricolores.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

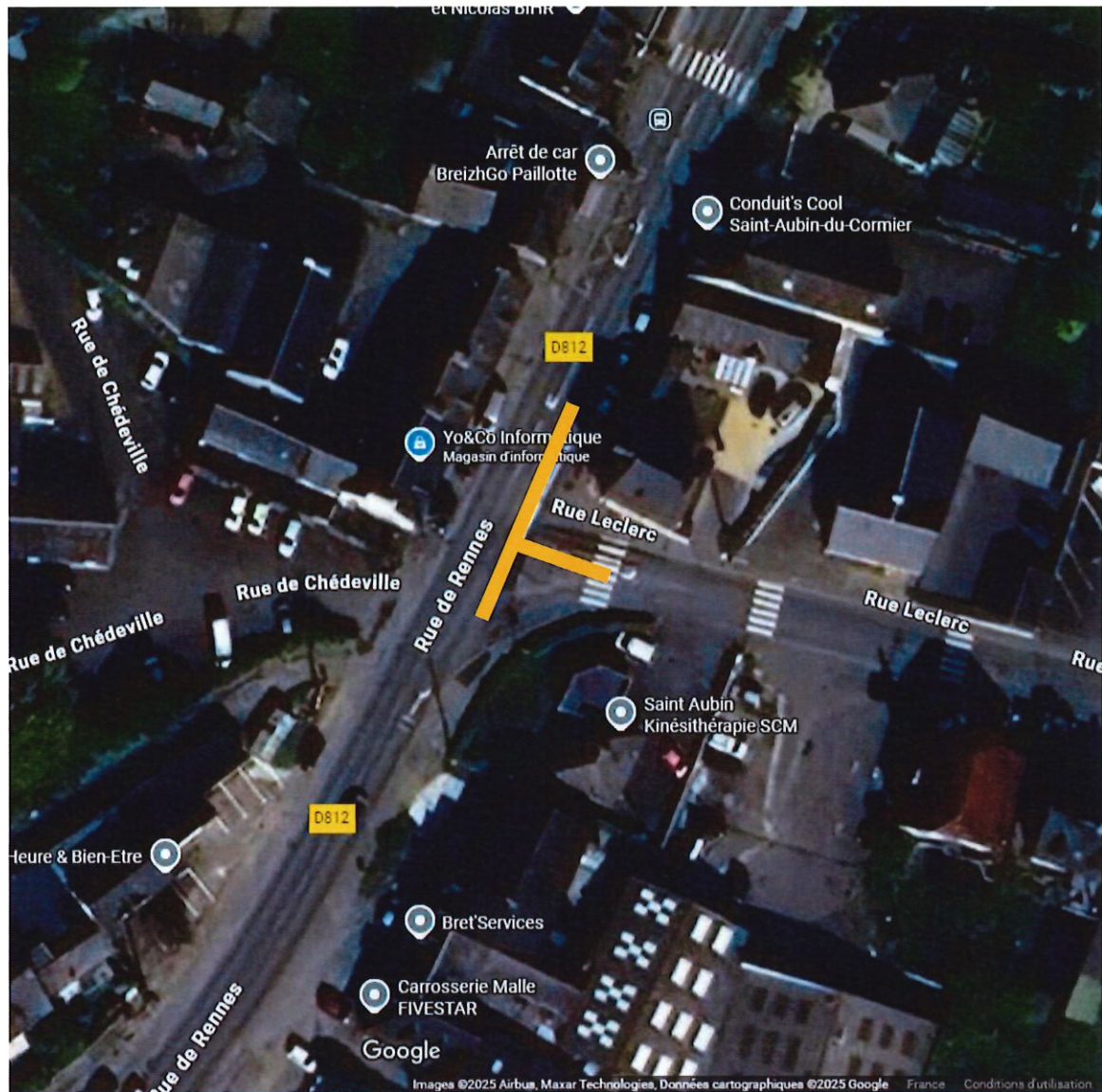
Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 5 septembre 2025

Le Maire

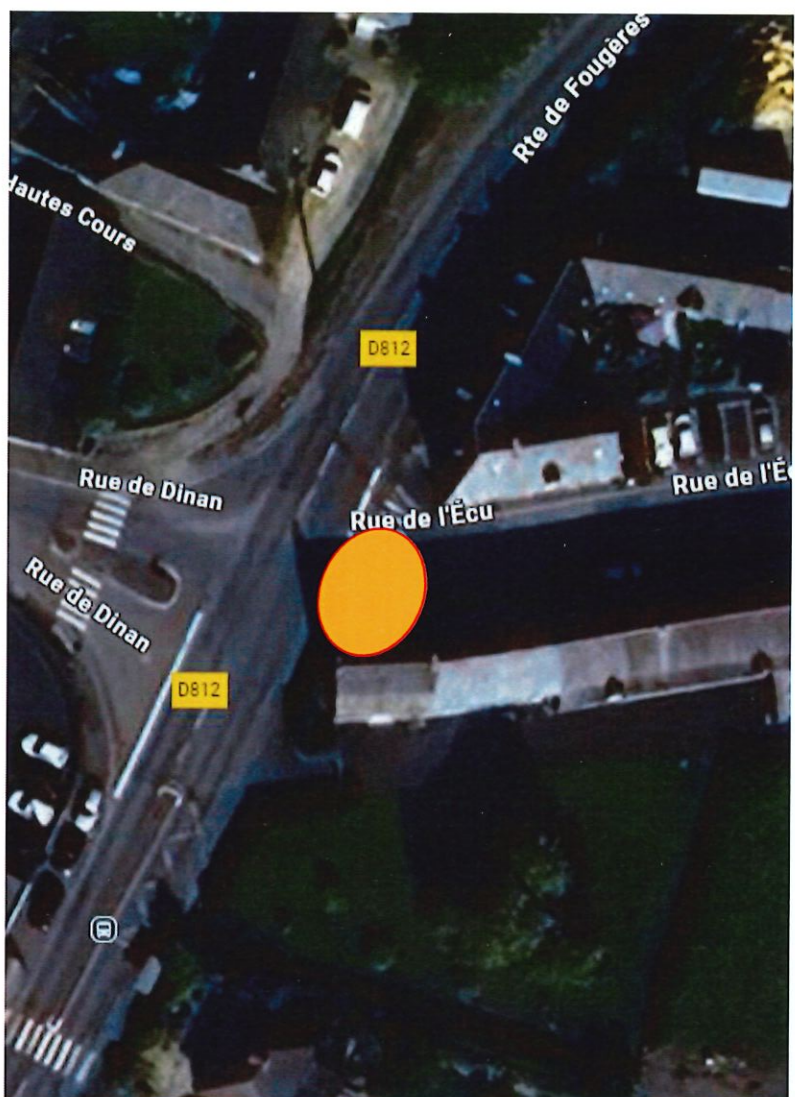
Jérôme BÉGASSE



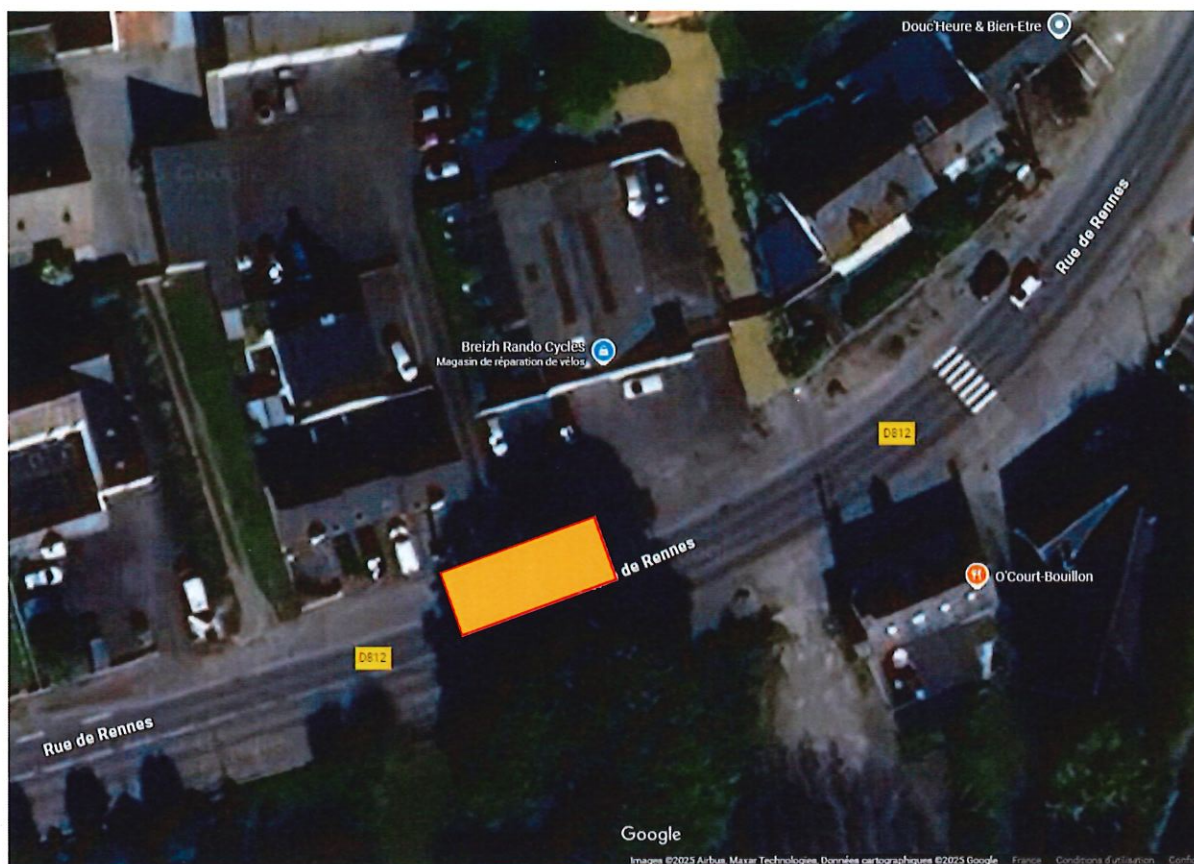
EMPRISE TRAVAUX – ALTERNAT PAR FEUX (X3)



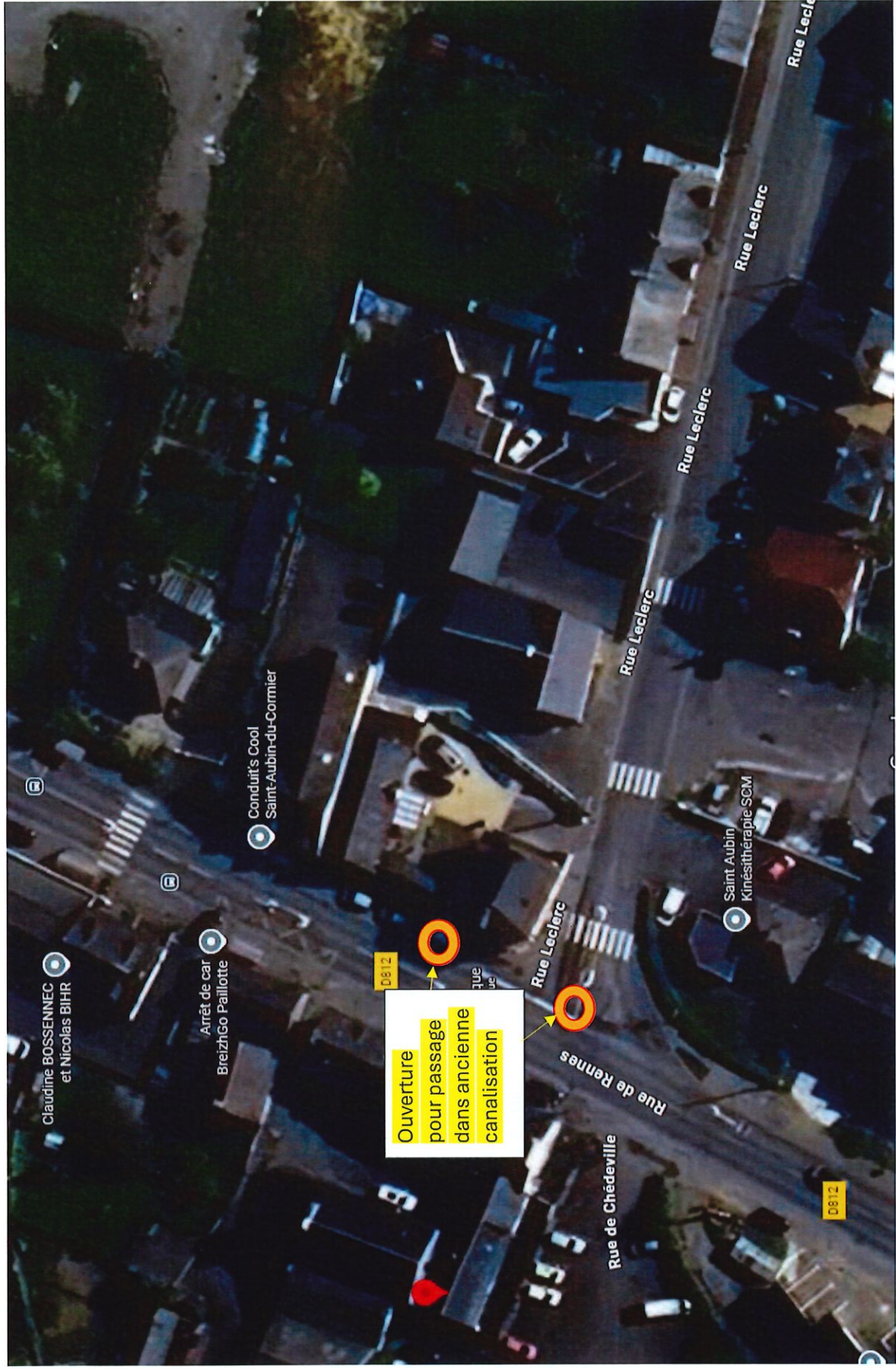
EMPRISE TRAVAUX – RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE PAR PANNEAU

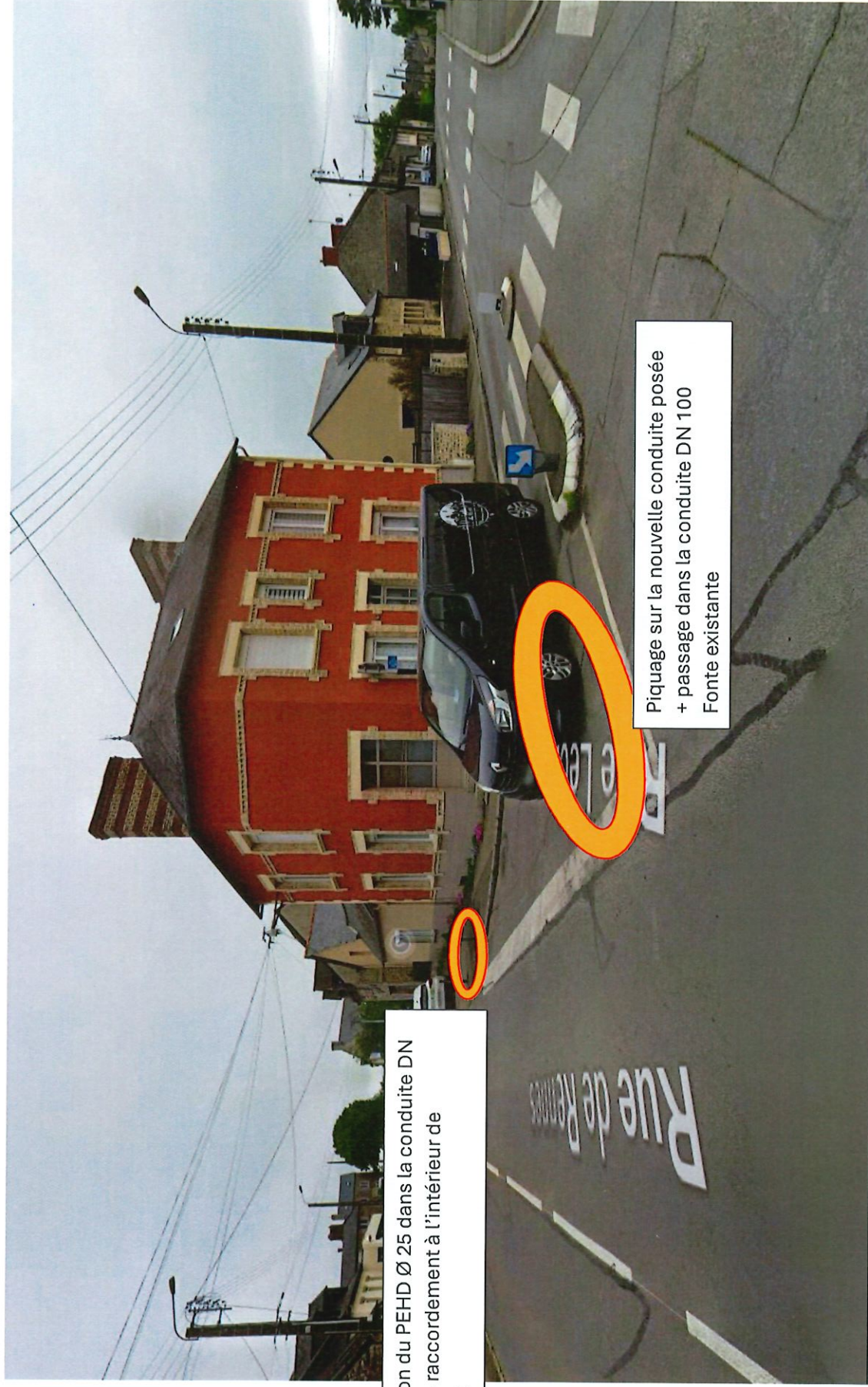


EMPRISE TRAVAUX – RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE PAR PANNEAU



N°10 rue de Rennes – Saint Aubin du Cormier





Récupération du PEHD Ø 25 dans la conduite DN 100 Fonte + raccordement à l'intérieur de l'habitation

Piquage sur la nouvelle conduite posée + passage dans la conduite DN 100 Fonte existante

